

---

---

**N° 95-0205 - Domaine et administration générale + finances et programmation - Rillieux la Pape - Chemin de la Croix - Cimetière communautaire - Aménagement de la zone d'entrée et de la voirie centrale - Nouveau montant d'opération - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des opérations -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération n° 95-6302 du 22 mai 1995, le précédent conseil a approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs(DCE) relatif à l'aménagement de la zone d'entrée et de la voirie centrale du cimetière communautaire situé chemin de la Croix à Rillieux la Pape.

Ces travaux font l'objet d'un lot unique.

Le coût de cet aménagement avait été évalué à 5 300 000 F TTC.

Ce montant doit être réévalué, compte tenu de la nécessité de réaliser une mission de coordination sécurité, de l'augmentation du taux de la TVA et de divers travaux annexes (géomètre, sondages, révision de prix, etc.).

Le montant de l'opération est désormais porté à 6 370 000 F TTC (valeur fin de chantier) se décomposant comme suit :

- travaux préliminaires (sondages, géomètre, révision de prix, etc.)		80 000,00 F
- travaux (2 tranches : résultat consultation)		4 677 190,78 F
- contrôle technique	75 000,00 F	
- coordination sécurité	93 750,00 F	
- provision pour révisions de prix		250 000,00 F
- imprévus (2 %)	100 000,00 F	
		-----
- montant total HT	5 275 940,78 F	
- TVA 20,60 %	1 086 843,80 F	
		-----
Montant total TTC arrondi à	6 362 784,58 F	6 370 000,00 F

**B - Propose** d'approuver cette nouvelle estimation du montant de l'opération toutes dépenses confondues, de l'autoriser à signer le marché de travaux et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération n° 95-6302 du précédent conseil en date du 22 mai 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** cette nouvelle estimation du montant de l'opération toutes dépenses confondues.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de travaux.

**3° - La dépense** de l'ordre de 6 370 000 F sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1996 et 1997 - sous-chapitre 904-90 - article 232-1 - dossier n° 2 293-88.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,